SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE



SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), établissement public local composé de 585 communes membres et de Toulouse Métropole, est un acteur clé du département de la Haute-Garonne en matière de service public de l'énergie. Ses instances que sont les Commissions Territoriales, le Comité Syndical et le Bureau, permettent d'assurer la représentation de toutes les communes au sein de sa gouvernance.

LES FAITS MARQUANTS 2025

En 2025, le SDEHG a poursuivi ses programmes phares en faveur de la transition énergétique avec **56 M€ de travaux réalisés**. La rénovation de l'éclairage public est restée une priorité avec le programme LED++, qui permet aux communes de réduire leurs consommations d'énergie, leurs dépenses et leur impact environnemental. Dans un contexte préélectoral caractérisé par une plus grande prudence des maires dans l'engagement de nouvelles opérations, l'activité est malgré tout restée soutenue avec **28,2 M€ de travaux d'éclairage public réalisés** en 2025.

Grâce à ces investissements, le SDEHG est devenu l'un des territoires les plus avancés en matière de déploiement de la technologie LED, avec un taux de **69% de luminaires équipés de LED** sur son territoire.

En 2025, le SDEHG a également accéléré le développement de l'auto-consommation photovoltaïque. Après la réalisation de plusieurs ombrières solaires, une nouvelle série de projets a été lancée et un groupement d'achat dédié a été créé afin de proposer aux communes des solutions mutualisées et compétitives.

Parallèlement, le Syndicat a engagé la démarche prospective pour le « SDEHG de demain ». La consultation des maires a révélé un niveau de satisfaction global de 93%, témoignant de la qualité du service rendu.

L'exercice 2025 confirme la solidité financière du Syndicat, avec un résultat de 7,9 M€ et 94% des dépenses consacrées aux investissements et aux prestations réalisées au bénéfice des communes et des usagers, garantissant ainsi sa capacité à accompagner les communes dans leurs projets.

LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

L'organisation du service public de l'électricité

Le SDEHG organise le service public de distribution d'électricité sur le territoire de la Haute-Garonne, hors Toulouse, Cazères, Martres-Tolosane et Miramont-de-Comminges qui disposent de régies d'électricité. Dans le cadre d'un cahier des charges de concession, le SDEHG confie la gestion de son réseau à Enedis, concessionnaire. Le SDEHG assure le contrôle de la bonne application des dispositions du cahier des charges par Enedis. Le SDEHG et Enedis investissent ensemble pour le développement et l'amélioration des réseaux.

La concession du SDEHG en chiffres

- 546 015 clients
- 14 625 km de réseau basse tension (BT)
- 10 259 km de réseau moyenne tension (HTA)

L'amélioration de la qualité de l'électricité en renforçant le réseau

Les renforcements du réseau basse tension consistent à augmenter la capacité des réseaux électriques existants afin d'améliorer la qualité de l'alimentation en électricité des abonnés. Ils sont financés à 100% par le SDEHG sur le territoire des communes rurales dans le cadre des programmes nationaux du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification.

221 opérations d'amélioration de la qualité du réseau ont été réalisées en 2025, représentant 88 km de réseaux renforcés.

L'intégration des réseaux dans l'environnement

Les effacements des réseaux ont pour objet l'intégration des réseaux électriques basse tension dans l'environnement. Ils participent à l'embellissement des communes en résorbant, au sein du patrimoine urbain et rural, les ouvrages construits sur des poteaux disgracieux et contribuent à l'amélioration de la qualité du réseau électrique et au renouvellement des installations d'éclairage public vétustes. Les communes bénéficient d'une prise en charge du SDEHG de 80% pour les communes de plus de 500 habitants et de 90% pour celles de moins de 500 habitants, dans la limite d'un plafond annuel de travaux de 85 000 € HT par commune.

18 communes ont bénéficié d'un effacement des réseaux en 2025, représentant au total 11 km de réseaux enfouis.

Le raccordement au réseau d'électricité

Les raccordements au réseau de distribution publique d'électricité permettent l'alimentation en électricité des nouvelles habitations et des nouveaux équipements publics. Le SDEHG est maître d'ouvrage des raccordements basse tension des consommateurs d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kVA sur le territoire des communes rurales. La participation financière des usagers est égale à 60% du coût réel du raccordement qu'ils sollicitent. De la même manière, la participation financière appelée auprès de la collectivité compétente en urbanisme pour la partie « extension du réseau » correspond à 60% du coût des travaux d'extension. 776 raccordements ont été réalisés en 2025.

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDEHG réalise, pour le compte des communes, les travaux et l'entretien du réseau d'éclairage public dans le cadre de prescriptions techniques édictées pour réduire la pollution lumineuse, préserver la biodiversité et la santé humaine, réaliser des économies d'énergie, maîtriser les dépenses publiques et assurer la sécurité et le confort des habitants.

Les programmes de travaux d'éclairage

Lancé en 2022, le **programme LED++** est un programme de rénovation accélérée des appareils d'éclairage public réservé aux travaux légers d'investissement consistant à ne remplacer que le luminaire par un appareil d'éclairage public LED standardisé de dernière génération. Le SDEHG garantit à la commune une réduction d'au moins 10% de ses dépenses de fourniture d'électricité pour les points lumineux rénovés, après prise en compte de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux.

Le SDEHG propose également un **programme de rénovation globale** des installations d'éclairage public vétustes de plus de 30 ans avec des appareils à LED portant sur des réseaux nécessitant des travaux lourds d'investissement. La participation de la commune s'élève à 50% du montant HT de ces travaux dans le cadre de tranches annuelles (pour les luminaires de type « boules » : 40 points lumineux ou 20% du parc en question, pour les autres luminaires : 40 points lumineux ou 4% du parc en question).

Pour les **travaux connexes d'éclairage** (feux tricolores, éclairage de terrains de sport non couverts…), le SDEHG finance 50% des travaux dans la limite d'un plafond de 85 000 € TTC.

Le SDEHG dispose également d'un programme spécifique de mise en place de dispositifs d'**extinction de l'éclairage public** et de pilotage des coffrets de commande.



LE PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN CHIFFRES

247 000 points lumineux

69% des sources lumineuses sont des LEDS

80% d'économie moyenne d'énergie réalisée après rénovation de l'éclairage public

26 200 points lumineux rénovés en 2025

1,3 M€ d'économie sur les dépenses d'énergie des communes grâce aux rénovations réalisées à l'échelle du SDEHG en 2025

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le développement des énergies renouvelables

Le programme d'ombrières photovoltaïques du SDEHG permet aux communes de produire une électricité renouvelable locale tout en réduisant leur dépendance aux variations des prix de l'énergie. Ces installations, implantées sur des aires de stationnement, alimentent les bâtiments communaux dans le cadre de dispositifs d'autoconsommation. **En 2025, le SDEHG a poursuivi le déploiement de son programme avec une première série de 14 ombrières sur 8 communes et le lancement d'une deuxième série de 15 ombrières sur 10 communes supplémentaires.** Pour accélérer cette dynamique, le Syndicat a mis en place un **groupement d'achat d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation** garantissant aux communes des tarifs compétitifs tout en leur offrant les dernières innovations technologiques.

Par ailleurs, le SDEHG propose son expertise aux communes pour leurs projets d'installations photovoltaïques. **En 2025, le SDEHG a réalisé 14 études d'opportunité d'installations photovoltaïques.**

La rénovation énergétique des bâtiments

Le SDEHG réalise des audits énergétiques au profit des communes désirant réduire les consommations de leurs bâtiments. **En 2025, 45 bâtiments répartis sur 25 communes ont été audités.**

Le SDEHG propose également son accompagnement en vue de la rénovation du patrimoine bâti des communes dans le cadre du programme ACTEE+ Chêne (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Le développement de l'électromobilité

Le SDEHG est gestionnaire d'un réseau de 108 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Avec **31 067 recharges effectuées en 2025**, le réseau d'IRVE du SDEHG affiche une fréquentation stable par rapport à 2024.

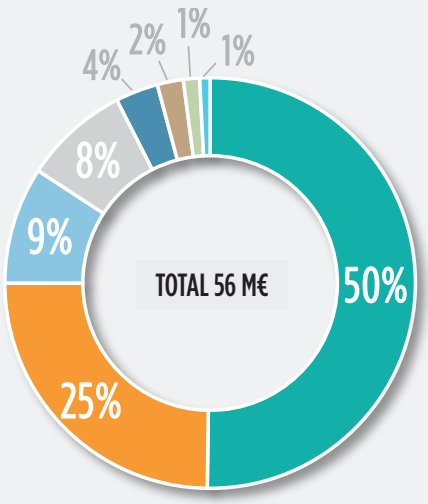
Une stratégie de développement des IRVE a été définie par le Comité Syndical afin de garantir un maillage équilibré des IRVE sur l'ensemble du territoire et assurer, sans contribution communale, l'exploitation et la maintenance des bornes situées dans les zones non couvertes par les opérateurs privés.

L'achat groupé d'électricité

Le SDEHG coordonne un groupement d'achat d'électricité permettant aux collectivités de bénéficier de conditions tarifaires mutualisées. En 2025, il a poursuivi l'accompagnement des adhérents, mené une campagne d'optimisation des contrats et préparé le renouvellement du dispositif pour 2026-2029. EDF Collectivités a été retenu pour assurer la fourniture d'électricité en 2026 et 2027.

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DU SDEHG EN 2025

- Éclairage public (28,26 M€)
- Renforcement du réseau (13,94 M€)
- Raccordements au réseau (5,18 M€)
- Effacement des réseaux (4,67 M€)
- Télécommunications (1,89 M€)
- Ombrières photovoltaïques (1,15 M€)
- Réseau de chaleur *(budget annexe)* (0,72 M€)
- Autres (0,46 M€)



LES FINANCES DU SDEHG



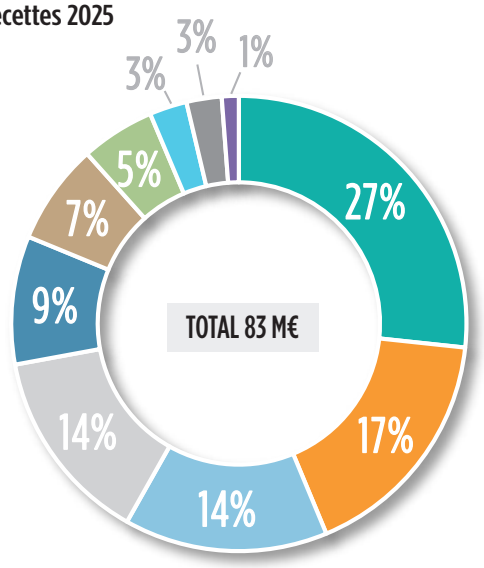
En 2025, le SDEHG a maintenu une politique d'investissement soutenue tout en préservant ses équilibres financiers. Grâce à une gestion rigoureuse et aux orientations définies par le Comité Syndical, le SDEHG a poursuivi son accompagnement des communes dans leurs projets tout en conservant une situation financière solide.

Au total, **56 M€ de travaux ont été réalisés**, principalement pour la rénovation de l'éclairage public, le renforcement et la modernisation des réseaux électriques ainsi que le développement d'actions en faveur de la transition énergétique. Bien que légèrement inférieur à celui de 2024, ce niveau d'investissement demeure particulièrement élevé dans un contexte marqué par l'approche du renouvellement des conseils municipaux.

Cette dynamique s'est accompagnée d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, permettant de consacrer l'essentiel des ressources aux investissements et aux services rendus aux communes. Ainsi, **94 % des dépenses du SDEHG ont été directement affectées aux travaux et prestations au bénéfice des communes et des usagers.**

Les résultats financiers confirment la solidité du Syndicat avec une épargne nette de 20,7 M€, un **excédent global de 7,9 M€** et une capacité de désendettement de 2 ans.

Les recettes 2025

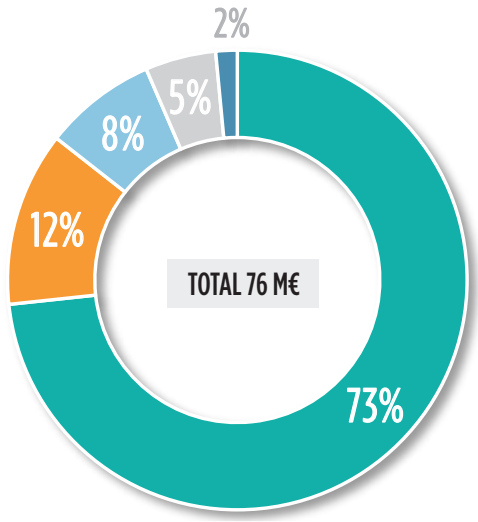


- Part communale de l'accise sur l'électricité (22,15 M€)
- Participations des communes (14,14 M€)
- Emprunt (12 M€)
- FCTVA-TVA (11,56 M€)
- Excédent de fonctionnement capitalisé (7,57 M€)
- FACÉ (5,94 M€)
- Redevances et dotations Enedis (4,36 M€)
- Autres recettes (Fonds vert, CEE...) (2,21 M€)
- Participation des usagers (2,07 M€)
- Subvention du Conseil départemental (1 M€)

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

Les dépenses 2025

94% des dépenses du SDEHG sont consacrées aux travaux d'investissement et aux prestations réalisées pour les communes et les usagers, le reste portant sur les charges de personnel et de gestion courante.



- Travaux d'investissement (56,28 M€)
- Remboursement de la dette (9,42M€)
- Entretien de l'éclairage public (6,08 M€)
- Charges de personnel (3,82 M€)
- Charges courantes, achats et prestations (1,15 M€)

LA QUALITÉ DES PRESTATIONS EN 2025

Dans le cadre de la démarche prospective du « SDEHG de demain », le Syndicat a consulté ses 585 communes adhérentes afin de mieux connaître leurs attentes et de définir ses orientations futures. Cette réflexion, menée avec l'appui d'un cabinet spécialisé, a suscité une forte mobilisation puisque 56% des communes ont participé à l'enquête.

Les résultats montrent un niveau de satisfaction particulièrement élevé : 93% des communes se déclarent satisfaites ou très satisfaites de l'action du SDEHG. Toutes les thématiques évaluées dépassent 90% de satisfaction. Les meilleurs résultats concernent les compétences et missions exercées (97%), les orientations stratégiques et budgétaires (94%) ainsi que l'accompagnement des communes (93%). La proximité avec les élus constitue également un point fort reconnu.

L'enquête met toutefois en évidence quelques axes d'amélioration, notamment concernant la réactivité des prestataires, les délais de traitement, le coût des prestations et la simplification des échanges dans le suivi des projets. Ces enseignements alimenteront la réflexion sur les évolutions futures du Syndicat dans le cadre du « SDEHG de demain ».

NOUS CONTACTER

Tél. : 05 34 31 15 00 Mail : contact@sdehg.fr

Site internet : www.sdehg.fr

Adresse : 9 rue des 3 Banquets
CS 58021 - 31080 TOULOUSE Cedex 6

LinkedIn



